

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 16 mai 2014 modifiant l'arrêté du 10 février 2010 portant nomination
au Conseil supérieur de l'éducation routière**

NOR : INTS1410540A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la route, notamment son article D.214-2;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif, notamment son article 4;

Vu l'arrêté du 10 février 2010 portant nomination au Conseil supérieur de l'éducation routière,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Emmanuel Renard, directeur de l'éducation et de la formation de l'association Prévention routière, est nommé membre du Conseil supérieur de l'éducation routière en remplacement de M. Jean-Yves Salaün.

Article 2

Le préfet, délégué à la sécurité et à la circulation routières, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 mai 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*Le préfet, délégué à la sécurité
et à la circulation routières,*

J.-R. LOPEZ